SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

*Désignation commerciale	**FIS HT 300 T**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	mortier composite
*Restrictions conseillées	Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise	fischerwerke GmbH & Co. KG Klaus-Fischer-Straße 1 D-72178 Waldachtal Téléphone: +49(0)7443 12-0 Fax: +49(0)7443 12-4222 Courriel: info-sdb@fischer.de
Dispositif de mise en circulation	fischer S. A. S. 12, rue Livio B.P. 1 82 FR-67022 Strasbourg-Cedex 1 Téléphone: +33 3 88 39 18 67 Fax: +33 3 88 39 80 44 Courriel: info@fischer.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317
Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE)	R43 Xi; R41

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

GHS05

GHS07

Mention d'avertissement	Danger
Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette	ciment Portland, produits chimiques, dimethacrylate de tétraméthylène, méthacrylate de 2-hydroxypropyle, peroxyde de dibenzoyle
Valeurs H	H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Valeurs P	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

*Risque pour la santé	Aucun à notre connaissance.
*Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	Aucun à notre connaissance.
*Indication de danger	Aucun à notre connaissance.
*Consignes de danger	Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE Classification 1272/2008/CE	Concentration
ciment Portland, produits chimiques	No. CAS: 65997-15-1 No.-CE: 266-043-4 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Xi; R37/38-41 Skin Irrit. 2;H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3;H335	10.0 - 25.0 pds %
dimethacrylate de tétraméthylène	No. CAS: 2082-81-7 No.-CE: 218-218-1 No. REACH: 02-2119849716-25	Xi; R43 Skin Sens. 1; H317	10.0 - 25.0 pds %
méthacrylate de 2-hydroxypropyle	No. CAS: 27813-02-1 No.-CE: 248-666-3 No. REACH: 01-2119490226-37	R43 Xi; R36 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319	2.5 - 10.0 pds %
peroxyde de dibenzoyle	No. CAS: 94-36-0 No.-CE: 202-327-6 No.-Index: 617-008-00-0 No. REACH: 01-2119511472-50	E; R3 Xi; R36 R43 N; R50/53 Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	< 2.5 pds %

Substance contenue		Classification 67/548/CE Classification 1272/2008/CE	Concentration
éthylène-glycol	No. CAS: 107-21-1 No.-CE: 203-473-3 No.-Index: 603-027-00-1 No. REACH: 01-2119456816-28, 02-2119752517-33	Xn; R22 Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373	< 2.5 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	Aucune donnée disponible
Un traitement médical spécial	Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche Mousse Jet d'eau pulvérisée
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz déga	L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
*Autres indications sur la lutte contre les incendies	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes	Voir chapitre 8/13

6.5 Indications complémentaires

Autres données	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger	Néant dans des conditions normales de traitement. Attention: Lors de l'usinage à l'état durci produite poussière.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications concernant les stockages en commun	Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Classe de stockage (Allemagne)	10-13 (TRGS 510)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s)	mortier composite Indications détaillées: voir notice technique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

peroxyde de dibenzoyle

France

Valeur à long terme / mg/m3	FT n°	Source
5	33	100

Source: 100 - 100

éthylène-glycol

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	TMP n°	FT n°	Source
20	52	40	104	vapeur; Risque de pénétration percutanée.	84	25	20

Source: 20 - Valeurs limites d'exposition professionelle aux agents chimiques en France (2012)

Europe

Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Date d'émission	Source
52	20	104	40	Peau	2000/39	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	inutile dans les conditions normales d'utilisation
Matière appropriée:	caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile
Matière non-appropriée:	Gants jetables en PVC
Epaisseur de la matière:	accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation
Temps de pénétration:	accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation
Remarque:	Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Substance de référence:	Remplacer en cas d'usure.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	pâte

Couleur	gris
Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	donnée non disponible
*Point d'éclair [°C]	> 100
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
*Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
*Densité [g/cm³]	1,7 - 1,9
Température:	20 °C
*Densité relative	Aucune donnée disponible
*Solubilité	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité [g/l]	non déterminé
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
*Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	90 - 150
Température:	20 °C
*propriétés explosives	Non-explosif
Risque d'explosion.	Non-explosif
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Densité relative de vapeur (air=1)	non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stabilite chimiqué	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

*Matières à éviter	Non applicable.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants dangereux

ciment Portland, produits chimiques

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Remarque	Source
> 2000	DL50	Référence bibliographique	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	lapin	Limit test 2000 mg/kg	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
> 5	CL50	rat	Essai limite 5 g/m³	100

Source: 100 - 100

Sensibilisation	Peut provoquer une allergie cutanée.
Effets cancérogènes	Non applicable.
Mutagénèse	Non applicable.

Toxicité pour la reproduction: Non applicable.

Effet caustique: Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	Irritant pour les voies respiratoires. (poussières)	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 - 100

Tetramethylen dimethacrylate

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 3000	DL50	lapin	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Sensibilisation: Hautsensibilisierend.

Effets cancérogènes: aucun effets cancérogènes

Mutagénèse: Non applicable.

Toxicité pour la reproduction: Non applicable.

Effet caustique: aucun Corrosion

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	aucun	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	aucun	100

Source: 100 - 100

méthacrylate de 2-hydroxypropyle

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	rat	OCDE 401 Limit Test.	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	lapin	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 - 100

Sensibilisation	Hautsensibilisierend.
Effets cancérogènes	Non applicable.
Mutagénèse	Non applicable.
Toxicité pour la reproduction	Non applicable.
Effet caustique	aucun Corrosion

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 - 100

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 - 100

peroxyde de dibenzoyle

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	rat	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
24300	CL50	rat	(poussières)	100

Source: 100 - 100

éthylène-glycol

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Nocif en cas d'ingestion.	100

Source: 100 - 100

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 3500	DL50	lapin	100

Source: 100 - 100

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Notent	Source
> 2,5	CL50	rat	6 h	(en aérosol)	100

Source: 100 - 100

Sensibilisation: non sensibilisant.

Effets cancérogènes: aucun effets cancérogènes

Mutagénèse: Non applicable.

Toxicité pour la reproduction: Non applicable.

Effet caustique: Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Voie d'exposition	Organes concernés	Effets spécifiques	Source
	Ingestion	Rein	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	100
	Contact avec la peau	Rein	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	100

Source: 100 - 100

Irritation primaire cutanée: Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Irritation oculaire: Irritant pour les yeux.

11.2 Indications complémentaires

*Autres données (chapitre 11.): Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants dangereux

ciment Portland, produits chimiques

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	CL50	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 100	CL50	Daphnia magna	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	EC50	100

Source: 100 - 100

Biodégradabilité Non applicable. (inorganique)

Tetramethylen dimethacrylate

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
32,5	CL50	DIN 38412	48 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Source
9,79	EC50	Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)	OCDE Ligne directrice 201	100

Source: 100 - 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Source
7,51	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 211	100

Source: 100 - 100

Biodégradabilité Facilement biodégradable.

méthacrylate de 2-hydroxypropyle

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
493	CL50	Leuciscus idus(Ide)	DIN 38412	48 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 130	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
345	EC50	Selenastrum capricornutum	72 h	OCDE Ligne directrice 201	100

Source: 100 - 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
24,1	NOEC	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source: 100 - 100

Biodégradabilité Facilement biodégradable.

peroxyde de dibenzoyle

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
0,06	CL50	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
0,11	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
0,06	EC50	72 h	100

Source: 100 - 100

éthylène-glycol

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
72860	CL50	Pimephales promelas (Tête de boule)	96 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 - 100

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 6500	EC50	Selenastrum capricornutum	96 h	100

Source: 100 - 100

NOEC (poisson) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
15380	NOEC	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	7 d	100

Source: 100 - 100

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
8590	NOEC	7 d	100

Source: 100 - 100

Biodégradabilité 90 - 100 %

12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Elimination dans les stations d'épuration	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Coefficient de bioconcentration (BCF)	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Mobilité	
Mobilité:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

*Information supplémentaire sur l'écologie	Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

*Considérations relatives à l'élimination	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Vider les restes.
*Code des déchets	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Produit (Mortier et Durcisseur) 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses 080409 - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou dautres substances dangereuses

matériau durci et cartouches complètement pressés
200000 - DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

SECTION 14: Informations relatives au transport

	*Transport terrestre ADR/RID	*Transport maritime IMDG	*Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
14.2 Nom d#expédition des Nations unies		Non dangerous good	Non dangerous good
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
Sources de danger	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions — inutile dans les conditions normales d'utilisation

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC — non applicable

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) — Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*Autres réglementations — Non applicable.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité — Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de R — R22: Nocif en cas d'ingestion.

R36: Irritant pour les yeux.
R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41: Risque de lésions oculaires graves.
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Teneur en taux de H

H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Énoncé des classes de risque

Skin Irrit.: Irritation cutanée
Eye Dam.: Lésions oculaires graves
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.
Eye Irrit.: Irritation oculaire
Org. Perox.: Peroxyde organique
Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique
Acute Tox.: Toxicité aiguë
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.

*Modification par rapport à la dernière version

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

*classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Dam. 1; H318	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé

*Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.